

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

AMENDEMENT

N° 371

présenté par

M. Cesarini, Mme Wonner, Mme Brulebois, Mme Michel, M. Jolivet, M. Kokouendo,
Mme Cazarian, M. Fugit, M. Holroyd, Mme Bono-Vandorme, Mme Blanc, Mme Marsaud,
Mme Pascale Boyer, M. Marilossian, Mme Françoise Dumas, Mme Couillard, Mme Rauch,
M. Buchou et M. Rebeyrotte

ARTICLE 27

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.